



Préfecture de Seine-Maritime

## Commune de BOSC-LE-HARD

### Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

pour l'application des articles L 125-5 et L 125-26 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

	N°	<b>2009-241</b>	du	<b>29 mars 2009</b>	
--	----	-----------------	----	---------------------	--

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn	oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
---	-----	-------------------------------------	-----	--------------------------

<b>Prescrit</b> <b>Approuvé</b> BV Cailly-Aubette-Robec		<b>29 décembre 2008</b> <b>11 juillet 2022</b>		<b>Inondation (débordement de rivière, ruissellement, remontée de nappe)</b>
<b>Prescrit</b> <b>Approuvé</b> BV Scie		<b>24 janvier 2012</b> <b>29 mai 2020</b>		<b>Inondation (débordement de rivière, ruissellement, remontée de nappe, submersion marine)</b>

Les documents de référence sont :	
<b>Rapport de présentation, zonage réglementaire et règlement du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec</b>	<b>Consultable sur internet</b>
<b>Rapport de présentation, zonage réglementaire et règlement du PPRn BV Scie</b>	<b>Consultable en mairie</b>

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPRt ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input checked="" type="checkbox"/>
	date		aléas	

Les documents de référence sont :	

#### 4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [ PPRm ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRm	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input checked="" type="checkbox"/>
---	-----	--------------------------	-----	-------------------------------------

#### 5. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque mouvement de terrain

#### 6. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque inondation

**6 février 1995**

#### 7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement

La commune est située dans une zone de sismicité	zone 5	zone 4	zone 3	zone 2	zone 1	<input checked="" type="checkbox"/>
--	--------	--------	--------	--------	--------	-------------------------------------

**8. Cartographie**

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

**Rapport de présentation du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec****Règlement du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec****Cartographie des aléas du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec****Zonage réglementaire du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec****Rapport de présentation du PPRn BV Scie****Règlement du PPRn BV Scie****Cartographie des aléas du PPRn BV Scie****Zonage réglementaire du PPRn BV Scie****9. Description des phénomènes d'inondation**

Située sur les bassins versants du Cailly et de la Scie, la commune de Bosc-le-Hard est concernée par des risques d'inondation liés au ruissellement des eaux pluviales.